

# MAJORITÉ



LES MUETS DU SÉRAIL

ZAÏTCHICK

## Changement ? Renoncement !

### ACTUALITÉS

Déclaration commune  
SNETAA-FO et SNFOLC

Le BAC Pro et après ?

Rentrée ASH

Contractuels, trouvez l'erreur !





## RENTRÉE 2013 - CIRCULAIRE D'ORIENTATION ET DE PRÉPARATION

La circulaire de rentrée 2013 est un plaidoyer pour la loi d'orientation et de programmation pour l'École, en soi une intention politique, en plein examen par le Parlement et dont la date de publication au Bulletin officiel n° 15 du 11 avril n'est pas un hasard.

([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71409](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409))

Déclinée en cinq grandes priorités, la première priorité développée est la formation des enseignants. **La volonté affichée ici est de s'inscrire a contrario du précédent gouvernement.**

Pour l'instant, le flou persiste quant aux modalités qui seront mises en place concrètement pour la formation mais surtout les référentiels ne sont pas encore finalisés à ce jour.

La circulaire précise que les suppressions d'emplois sont terminées, c'est-à-dire que les postes d'enseignants partant à la retraite seront remplacés. Pour le **SNETAA-FO**, c'est un début mais nettement insuffisant si l'on considère plusieurs éléments :

- Les classes regroupées et surchargées de nos collègues,
- Les moyens supprimés à la voie professionnelle dans le calcul des DHG (dotations horaires globales),
- Le nombre de places offertes aux concours réservés qui vont laisser nombre de contractuels sur le bord du chemin,
- La non ouverture aux concours, qu'ils soient internes, externes ou réservés dans certaines disciplines.

Le **SNETAA-FO** le dit haut et fort : Monsieur le Ministre, donnez les moyens nécessaires à l'école, payez les enseignants à la hauteur de leur travail, et vous pourrez alors envisager une « *évolution en profondeur des pratiques professionnelles et une amélioration significative du bien-être à l'école* ».

Le collège : on aurait pu se réjouir de l'abrogation de la loi dite Cherpion qui prévoyait l'entrée en apprentissage des élèves à partir de l'âge de 14 ans.

Le dispositif demeure dans le Code de l'Éducation sous sa forme préexistante, le DIMA (Dispositif d'insertion pour les Métiers en Alternance), il accueillera les élèves à partir de l'âge de 15 ans en CFA. Rien n'est dit à propos des élèves qui pourraient être accueillis en lycée professionnel, sauf le maintien des « e prépa-pro. Pour le **SNETAA-FO**, il s'agit d'une manière d'ostraciser l'enseignement professionnel qui va passer aux régions et de ne pas reconnaître le travail effectué par ses enseignants.

L'année 2013/2014 étant définie par la circulaire comme

une année transitoire, l'avenir verrait se renforcer d'une liaison plus étroite entre l'école et le collège. Pourquoi pas aussi entre le collège et le lycée ? Allons-nous vers un cycle de détermination troisième-seconde ?

Ce serait l'affirmation de la fin de la seconde professionnelle et d'une seconde à options dans un lycée unique, qui est sous-entendue dans les déclarations du ministre. Les élèves en difficulté vers l'apprentissage et les autres dans un parcours unifié.

### Le SNETAA-FO dit NON !

Les SEGPA : la circulaire de rentrée confirme l'existence des SEGPA et EREA dont les « *missions sont maintenues* ». Jusqu'à quand et quelles missions sachant que la professionnalisation et donc la préparation à un métier n'existe plus et que les enseignants ont obligation aujourd'hui d'enseigner dans le cadre de « champs professionnels » très larges ? Ce que le **SNETAA-FO** réclame, c'est le retour au sein des SEGPA à une véritable préparation professionnalissante à un CAP, premier diplôme qualifiant pour les élèves.

La circulaire confirme le rôle des conseils régionaux pour ce qui concerne la carte des formations. Nous répétons ici notre opposition à l'article 18 de la loi Peillon qui constitue pour notre organisation le désengagement de l'état dans la formation d'une partie des élèves. Selon la circulaire, c'est « valoriser la voie professionnelle » que d'identifier *au moins un campus des métiers et des qualifications par académie*.

Le campus des métiers, c'est :

- la mixité des parcours,
- la mixité des publics,
- la soumission aux régions et aux branches professionnelles.

### Le SNETAA-FO dit NON !

Enfin, le combat contre les dispositifs d'exception, type ECLAIR n'est pas terminé puisque non abrogé.

Une circulaire « *d'anticipation* », ce dernier mot est employé plusieurs fois, sans surprise, qui préjuge du vote par le Parlement, qui confirme les craintes contenues dans la loi Peillon sur l'avenir de la voie professionnelle, des élèves de cette voie et des Professeurs de lycée professionnels.

### Le SNETAA-FO dit NON !



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Notre chemin à tous est forcément le même :  
- faire penser ceux qui ne pensent pas,  
- faire agir ceux qui n'agissent pas,  
- faire des hommes et des citoyens ».

Jean MACE

## Ombre et lumière

C'est bien le sens de la problématique de notre gouvernement.

La lumière : ce sont les déclarations et les principes mis en avant :  
Réussite de tous les élèves, recrutement, formation des enseignants...  
Nul ne peut sembler diverger sur de si généreux objectifs destinés à soigner une Ecole malade et devenue inégalitaire...

L'ombre : c'est la réalité des décisions mises en œuvre. Le salaire des personnels dont les enseignants reste bloqué et la rentrée de septembre 2013 s'annonce avec les mêmes conditions de travail dégradées : postes supprimés, sections regroupées, ...

Surtout, cette rentrée est traduite par une circulaire qui contient l'application d'une loi non encore votée. La loi Peillon est encore dans le circuit parlementaire et pourtant une nouveauté jamais vue, il est demandé aux responsables de l'Education Nationale d'« anticiper » sur ces textes ! Le Ministère de l'Education Nationale conduit à la dérèglementation.

Le SNETAA-FO persiste et signe. Il s'oppose à la loi Peillon qui prévoit la régionalisation de l'enseignement professionnel. Malgré tous les dénis qui nous sont apportés il s'agit bien d'offrir aux Régions la possibilité de mutualiser les opérations de formation professionnelles.

Ainsi l'enseignement professionnel perdra son caractère national pour devenir un simple enjeu de politique régionale.

Ainsi les formations dispensées à vouloir trop coller à une insertion locale entraîneront la perte des diplômes nationaux.

C'est cela que refuse le SNETAA-FO au nom de l'intérêt des jeunes et des personnels.

Le combat se poursuit. Alors avec le SNETAA-FO ne lâchons rien. C'est chaque jour que chacun lutte contre la dérèglementation et la mise à mal de nos enseignants.

Chaque combat n'est pas isolé il constitue une digue qui empêche la fin de notre enseignement professionnel public et laïque.

Ces combats sont usants mais nous devons continuer à les mener ensemble si nous voulons réussir.

Le SNETAA-FO compte sur chacun comme chacun peut compter sur lui.

## SOMMAIRE

Rentrée 2013 - circulaire d'orientation et de préparation  
p. 2

### ÉDITORIAL

De Christian Lage p. 3

### ACTUALITÉS

Déclaration commune SNETAA-FO et SNFOLC

p. 4 & 5

Compte-rendu du déroulement des CAPN PLP mouvement Inter 2013

Mouvement inter académique :

entre blocages

et maigres satisfactions

p. 6

« Accord compétitivité et emploi » : après le 6 mars 2013, quel syndicalisme demain ?

p. 7

### BRÈVES

p. 8 & 9

Le BAC Pro et après ?

p. 10

Le Conseil Syndical dans les Académies (CSA)

p. 12

Audiences du SNETAA-FO, CONTINUONS la MOBILISATION !

p. 13

Rentrée ASH

p. 14 & 15

Chefs de travaux

p. 16

Contractuels, trouvez l'erreur !!

p. 17

2013 retraites : encore une réforme

p. 18 & 19

Loi de programmation

et d'orientation : le SNETAA-FO dit non à l'article 18

p. 19 & 20





## DÉCLARATION COMMUNE SNETAA-FO ET SNFOLC OUVERTURE DES FPMN ET CAPN

Si l'annonce de l'abandon du jour de carence pour les fonctionnaires est de nature à nous satisfaire, cela ne compense pas le gel des salaires pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Le contexte d'ouverture de ces CAPN et FPMN ne nous agréé pas ! Effectivement, nous dénonçons il y a un an la destruction de l'école de la République, et l'abandon de l'éducation par l'état ! Cela est toujours d'actualité ! Sous couvert de refondation de l'école, des projets encore plus destructeurs s'annoncent dans le projet de loi pour l'école.

Le nouveau ministre a abrogé le décret sur l'évaluation des personnels, un autre se profile déjà !

Nous nous félicitons de la réouverture de concours réservés permettant à nos collègues contractuels depuis de longues années, l'accès à la titularisation. L'accès au métier d'enseignant par les concours externes est proposé sous deux formes : concours « normal » dit concours 1 et concours « anticipé » dit concours 2 ; ce dernier instaure une forme nouvelle de précarité qui va amputer une partie des moyens d'enseignements en réduisant encore les capacités d'accueil. Nous ne pouvons que le contester. Nous déplorons également que les ouvertures de places aux concours réservés se fassent au détriment des concours internes.

Nous ne pouvons qu'approuver également la disparition du mouvement national spécifique ECLAIR mis en place en 2012, échappant à toute règle, tout contrôle et détournant le mouvement national. Néanmoins une grosse incertitude persiste quant à la gestion des personnels affectés sur ces postes et aux engagements liés à la fiche descriptive du poste.

Le nouveau texte de loi de refondation de l'école ne renie pas les réformes précédentes, mais au contraire les valide et les aggrave et le récent projet de loi de décentralisation met en péril l'équité sur le territoire et le statut de fonctionnaire d'Etat ! Ainsi:

- La mastérisation n'est pas remise en cause, alors qu'elle pose le problème crucial du recrutement des enseignants et de leur formation !
- La réforme de la voie technologique et l'abandon de la rénovation de la voie professionnelle, la relé-

quant à une 3<sup>ème</sup> voie d'accès au bac dans un lycée « unique », sont une erreur stratégique pour notre pays et la main d'œuvre qualifiée de demain.

- S'il y avait instauration d'une seconde de détermination, cela décalerait le palier d'orientation post seconde. Cela réduirait encore les contenus de formation du bac pro, alors que le bac pro 3 avait déjà réduit ce temps de formation d'un an ! Et contrairement à ce que déclare Mr le Ministre de l'EN, la seconde indifférenciée n'introduira pas de nouveaux enseignements : l'histoire- géo, les langues vivantes, l'éducation civique, les arts appliqués et même les math-sciences sont enseignés depuis toujours dans la voie professionnelle. Le Ministre semble l'ignorer ! Ou est-ce du mépris pour l'enseignement professionnel ?

- L'abandon aux régions de l'orientation et de la carte des formations est un pas en avant vers l'assujettissement aux politiques locales, à des objectifs et des projets à court terme que sont les échéances électorales.

- La territorialisation de l'école est en marche à tous les niveaux, avec en prime une inégalité de traitement selon les régions ! C'est l'abandon pur et simple de l'école par l'Etat ! A terme c'est même la dévalorisation des diplômes nationaux au profit de pseudo qualifications régionales ou professionnelles, au seul service de l'insertion professionnelle immédiate et non pas de l'adaptabilité et de la mobilité tant souhaitées. Cela sera encore aggravé par la « modularisation » des diplômes et la validation de compétences faisant perdre de la lisibilité des parcours de formation pour les jeunes et les familles.

- La réaffirmation de la place de l'apprentissage en LP, induisant de fait la mixité des publics et /ou des parcours, sous prétexte de sauver l'une ou l'autre des voies de formation, ou de mutualiser les moyens, sera de nature à attaquer le statut même des enseignants de lycées professionnels et à déstructurer établissements et formations.

- Sous prétexte de modification des rythmes scolaires, c'est l'instauration de l'allongement et l'annualisation du temps de travail des enseignants qui sont visées, ainsi que la remise en cause du calendrier scolaire.

Avant c'était « travailler plus pour gagner plus » maintenant « c'est travailler plus pour rien. » Les réformes se suivent et ne s'évaluent jamais ! Puisque les unes après les autres, elles nous sont imposées, sans jamais aller à leur terme ! Chacun veut marquer son passage mais sans jamais tenir compte des remarques des personnels chargés de les mettre en place et sans en mesurer les conséquences pour les jeunes qui nous sont confiés ! C'est intolérable et méprisant !

De plus en plus de personnels sont en souffrance, la charge de travail s'alourdit, les heures supplémentaires n'ont jamais été aussi nombreuses et souvent imposées avec chantage, le nombre d'élèves dans les classes ne diminue pas, la violence envahit nos établissements, même les plus calmes jusque là !

Le **SNETAA-FO** tient également à faire remarquer qu'une fois de plus les lycées professionnels continuent à payer un lourd tribut à la politique d'austérité par des regroupements de sections, des fermetures importantes de postes et des DGH amputées à priori d'une partie des heures dues aux élèves, calculées sur une base élève revue à la baisse y compris sur les poursuites de cycles où les élèves sont vraiment présents ! Cela contribue à dégrader les conditions de travail des personnels et des élèves. Il est inadmissible que les heures dues ne soient pas données !

A quand la restitution et la reconnaissance par l'Etat de l'autorité de l'enseignant dans sa classe ?

A quand enfin une réforme juste et équitable pour tous les jeunes sans exclusive, avec une prise en charge par l'Etat des plus fragiles et des plus faibles dans des structures adaptées à leurs capacités collèges, lycées, Lycées Professionnels, SEGPA et EREA, ULIS ...avec des personnels formés ? Nous réaffirmons notre attachement aux statuts particuliers des différents corps des personnels de l'Etat.

Nous le redisons ici avec force : l'école n'est pas une marchandise ! Elle ne doit pas se positionner comme un enjeu de concurrence entre territoires, ne peut, et ne doit pas être gérée comme une entreprise à laquelle on demande « son offre de projets éducatifs », son « rendement », ses « performances » ... A quand son chiffre d'affaires ? L'Education doit rester de la seule compétence de l'Etat, garant de l'égalité sur le territoire.

Sachant que l'obtention d'un diplôme national validé par les branches professionnelles est une

garantie de reconnaissance de qualification permettant l'accès à un emploi identifié, à une rémunération adaptée, et valable sur l'ensemble du territoire et que les établissements publics remplissent fort bien ces missions (lycées, Lycées Professionnels, EREA). Nous demandons qu'ils conservent chacun leur spécificité pour assumer cette mission et que la dimension des établissements reste à taille humaine pour le bien de tous.

L'école de la République doit rester une et indivisible, s'ouvrir à tous et permettre à chacun de réaliser son parcours menant à un diplôme.

Concernant le mouvement, nous constatons qu'il y a peu de modifications de fond sur le mouvement depuis la gestion déconcentrée que nous combattons et que toutes les intentions de bonifications quelles qu'elles soient sont un leurre si des capacités d'accueil ne sont pas ouvertes dans les académies et dans les disciplines concernées. **Où sont les changements tant attendus ?** Nous serons vigilants quant aux entrées dans les académies où l'on nous propose en juin des détachements nombreux dans des disciplines où il est impossible de rentrer ! Si le détachement est une modalité de recrutement et de mobilité professionnelle, il ne doit pas se faire au détriment des personnels titulaires présents et bloquer leur propre mobilité !

Nous déplorons et dénonçons une fois de plus le fait que la cellule info mobilité ait averti les candidats à mutation du projet les concernant avant même que les organisations syndicales n'aient reçu les documents papiers. Nous le répétons : où est le changement tant attendu ?

Certes nous disposons des fichiers informatiques mais vous conviendrez aisément qu'ils sont insuffisants pour répondre correctement aux collègues. Si nous n'en tenons pas rigueur au personnel de la DGRHB2-2 qui nous réserve toujours un accueil chaleureux, et se montre très disponible, nous tenons à vous dire, Mme La DRH, que nous n'acceptons pas ces aléas, d'autant plus que nous n'en avons même pas été avertis !

Sachez enfin, Mme La DRH, que nous apprécions qu'il soit prévu cette année un temps plus important pour examiner le mouvement des PLP que celui prévu initialement.

## COMPTE-RENDU DU DÉROULEMENT DES CAPN PLP MOUVEMENT INTER 2013

Les élus du **SNETAA-FO** ont siégé courant mars au ministère de l'Education Nationale pour les CAPN qui examinaient les demandes de mutation inter des PLP dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée (MNGD) 2013. Malgré des conditions météorologiques difficiles (et qui ont perturbé l'ordre d'étude des disciplines en retardant l'arrivée de certains gestionnaires !) les CAPN ont pu se tenir sous la présidence de madame Géraldine Tarde, chef de bureau de la DGRH B2-2. Présents en nombre, les commissaires paritaires du Snetaa-FO ont été les premiers à lire leur déclaration liminaire, déclaration publiée dans cet AP et visible aussi sur notre site internet. On notera, une fois de plus, que l'UNSA – dont les 2 élus ont siégé loin l'un de l'autre ! – n'a pas fait de déclaration alors que, pour une fois, même le SGEN en avait préparé une !

Puis les représentants du ministère nous ont donné quelques chiffres- édifiants ! - sur ce mouvement : dans le cadre d'un rapprochement de conjoint, seul 1 PLP sur 2 obtient sa mutation sur son vœu 1 ; en PLP électrotechnique : 48 mutations pour 221 demandes, en économie-gestion-communication et organisation : 40 mutations pour 274 demandes, en éco-gestion-compta : 54 mutations pour 248 demandes, en construction réparation-carrosserie, 42 demandes, 7 mutations dont 4 de stagiaires... il serait trop long d'énumérer toutes les disciplines où l'on ne « mute » plus !!! Et pour bien cerner la difficulté que représente aujourd'hui de vouloir muter dans une autre académie, le ministère nous a fait la liste des académies « les plus difficiles à atteindre »

cette année : Limoges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Bordeaux, Rennes...ont été citées, et les résultats du mouvement inter le prouvent, malheureusement...

Enfin, histoire de ne nous laisser aucune illusion, madame Tarde a tenu à rajouter qu'elle avait eu un « feu rouge » pour toute entrée supplémentaire dans les départements d'Outre-mer : Réunion, Martinique, Guadeloupe ! Le **SNETAA-FO** a immédiatement réagi en dénonçant le fait qu'ainsi toute possibilité d'amélioration du mouvement était de fait bloquée ! Réponse de madame Tarde, « ce n'est pas nous mais les consignes de la gestion prévisionnelle ! » Les élus du **SNETAA-FO** ont alors fait part de leur désir de rencontrer rapidement les responsables de la gestion prévisionnelle.

Puis l'étude des disciplines a démarré et s'est poursuivie le lendemain.

Le **SNETAA-FO** a fait comme chaque année son travail de propositions en vue d'améliorer les mutations des collègues ; malheureusement peu de changement ont été validés, le ministère campant sur ses positions !!! Néanmoins tous les cas « difficiles » ont été abordés, les élus ayant à cœur de présenter tous les dossiers de ses adhérents, même ceux considérés comme « bloqués » par l'administration, et certains cas sur lesquels nous n'avions pas obtenu satisfaction pendant la CAPN viennent d'être réglés dans le cadre des ATD.

**Pour être accompagnés, pour être soutenus, pour être défendus, faites confiance au SNETAA-FO !**

## MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE : ENTRE BLOCAGES ET MAIGRES SATISFACCTIONS

De moins en moins de candidats : Parce que personne n'a plus envie d'être le dernier arrivé dans un établissement au risque d'être le premier éjecté quand les structures évoluent négativement, on comprend que les titulaires ne tentent pas la mobilité ! Chez les PLP c'est moins de 30 % des titulaires qui arrivent à muter en particulier avec la priorité rapprochement de conjoints !

Cette année les barres d'entrées explosent dans la plupart des disciplines, y compris pour des académies moins demandées jusque là ! Mais en parallèle, il faut bien voir que dans les mêmes académies ne rentre qu'un nombre très restreint de candidats ; En effet, l'effet cumulé des blocages de postes, de moyens pour accueillir les stagiaires des différents concours (sur 15h ou sur 6h) et des supports réservés aux contractuels ayant été reçus au « concours réservé » entraîne un blocage quasi inévitable dans certaines disciplines ! (que dire de 1 entrée en biotechnologie sur Montpellier ou 2 sur Toulouse ?) Nous l'avons dénoncé ! Personne ne nous a contredits ! Mais les victimes sont nos collègues bloqués loin de leur famille, avec quelques fois des priorités handicap, de longues années de séparation de conjoints, plusieurs enfants à charge. C'est pourquoi, comme nous l'avons déclaré, aucune bonification ne sera opérante si les capacités d'entrées dans les acadé-

mies ne sont pas offertes !

Aussi contrairement à d'autres syndicats nous ne nous réjouissons pas d'obtenir des bonifications ou des augmentations de barèmes qui ne donnent que de faux espoirs ! Quelques satisfactions cependant : Quelques collègues voient enfin leur situation réglée (au moins partiellement, car arriver dans une académie ce n'est pas arrivé forcément là où l'on veut !), mais au prix de quels sacrifices ? Et combien sont-ils encore dans ce cas ? Très (trop) nombreux en tertiaire, en électronique et en électrotechnique ! Par ailleurs, beaucoup de personnes sont affectées sur leur vœu 1 ! C'est plutôt bien ! Et les gestionnaires du ministère ont essayé d'améliorer certaines situations sur nos suggestions, mais trop peu à notre goût pour cette année ; cela se traduira à nouveau, par un nombre non négligeable de demandes de révisions ATP ou ATD.

Les élus du **SNETAA-FO** continuent à être à votre écoute, vous conseillent sur la pertinence de votre demande et des arguments la justifiant, et suivront tous les dossiers d'adhérents qui leur seront confiés.

N'hésitez donc pas à faire confiance aux élus **SNETAA-FO** forts d'une longue expérience et à votre service sans démagogie, ni surenchère.

## « ACCORD COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI » : APRÈS LE 6 MARS 2013, QUEL SYNDICALISME DEMAIN ?

A propos de cet accord lemonde.fr titrait (le 18/02/2013) : « L'accord interprofessionnel du 11 janvier est l'occasion de refonder notre modèle social » ... « La non-signature de l'accord par FO et la CGT lui confère une fragilité relative » ...

**Au Conseil des ministres du 6 mars 2013**, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a présenté un projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi. Pour le Ministre Michel Sapin la Grande conférence sociale de juillet 2012 avait inscrit, dans sa feuille de route, une négociation interprofessionnelle sur la sécurisation de l'emploi, pour apporter des solutions nouvelles à quatre grands défis du marché du travail. La lutte contre la précarité du travail, l'anticipation des mutations économiques, la recherche de solutions collectives pour sauvegarder l'emploi, la refonte des procédures de licenciement collectif.

L'accord national interprofessionnel (A.N.I.) (\*) signé par certaines organisations (voir ci-dessous) conclu le 11 janvier 2013, à l'issue de cette négociation, répond selon lui à ces défis. Comme il l'avait annoncé, le Gouvernement a donc sur les bases des stipulations de l'accord, construit un projet de loi.

**Pour le Secrétaire Général de FO**, ce projet fait d'abord la part belle à la flexibilité du travail, ce que le patronat demande depuis longtemps. Les employeurs pourront aussi imposer de la « mobilité interne » via un accord. Des éléments très forts de flexibilité remettent en cause l'ordre public social. Et tous les autres points présentés comme des avancées pour les salariés sont très aléatoires. Pour FO, c'est aux députés et aux sénateurs de prendre leurs responsabilités. S'ils considèrent qu'ils doivent intégralement respecter un accord et qu'ils votent une loi qui n'est pas conforme, tant pis pour eux. Pour FO sa responsabilité, c'est de peser pour que les dispositions les plus nocives ne soient pas transposées, et que le texte bouge le plus possible. Tant que ce n'est pas fini FO continuera à faire pression.

A l'appel de la CGT FO, de la CGT, de SUD et de la CNT des manifestations, nationales et locales, ont eu lieu ce 5 mars 2013 contre « l'Accord compétitivité et emploi » signé par la CFDT, la CFTC, la CGC. Nous (FO) notons que le MEDEF, la CGPME et l'UPA (autres signataires) applaudissent à cet accord et en sont donc les grands gagnants.

**On voit bien un clivage syndical apparaître.** D'un côté ceux pour qui la crise justifie un renoncement à des droits, salariés et patrons ayant alors les mêmes intérêts, dans cette période, et après ... ? Les autres,



dont FO, qui constatent que les salariés sont déjà fortement touchés par la crise, qu'ils n'en portent pas la responsabilité et donc qu'il est nécessaire de développer les luttes sociales et de stopper cette logique néfaste résultant de l'accord « compétitivité et emploi ».

**Le SNETAA-FO** exige l'abandon pur et simple de cet accord, qualifié d' « Accord précarité et emploi ». C'est un pan gigantesque du code du travail qui serait détruit si on en venait à légiférer. C'est une attaque contre le Contrat à Durée Indéterminée (CDI), pour imposer la flexibilité et faire du contrat de travail un « papier chiffon ».

Les agents publics ne sont pas concernés directement par cet accord et son éventuelle transposition en projet de loi. Il s'inscrit néanmoins dans la continuité et l'accentuation des politiques de rigueur et d'austérité menées par le gouvernement qui touche la Fonction Publique. Les réformes à venir dans notre secteur seront conduites par les mêmes objectifs.

**Le SNETAA-FO est donc solidaire** des salarié(e)s du privé qui luttent pour le maintien de leurs droits et de leur dignité. Ce combat rejoint la défense des statuts, et notamment le statut spécifique des PLP, dans le cadre de celui des fonctionnaires d'Etat. Le SNETAA se battra aussi pour des conditions statutaires dignes pour les enseignants, contre la précarité qui s'installe dans notre secteur en exigeant la titularisation des Personnels Enseignants et d'Education Contractuels de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque. L'Education professionnelle doit rester du domaine de l'Etat.

(\*) ANI - ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 11 JANVIER 2013 : [http://directe.gouv.fr/IMG/pdf/ANI\\_securisation\\_de\\_l\\_emploi-2.pdf](http://directe.gouv.fr/IMG/pdf/ANI_securisation_de_l_emploi-2.pdf)

**Vous avez soif de savoir...**

... et le **SNETAA-FO** s'en réjouit ! En effet, l'appel à candidatures pour participer au stage de formation syndicale organisé par le **SNETAA-FO** à Agde la dernière semaine de mars a rencontré un franc succès. Nous nous en félicitons !

La demande en ce domaine est donc forte parce qu'elle traduit les attentes, les craintes et les espoirs tous légitimes des PLP au sujet de leur quotidien et de leur avenir dans la profession.

Le programme de ces journées de formation se devait d'être très large : laïcité, retraite, TZR, histoire syndicale, PFMP, contractuels... bref, toute la réglementation qu'il faut connaître pour assurer au mieux la défense de ses propres droits tout comme celle des autres collègues ! Mais au-delà de leurs contenus, ces stages permettent aussi de rencontrer directement une grande partie de l'équipe du **SNETAA-FO** présente au siège national, dont le Secrétaire général Christian Lage, et ainsi de concrétiser plus que jamais le lien de proximité que votre syndicat a à cœur d'entretenir avec ses adhérents !

Vous n'avez pas été retenu à cette session ? Nous le regrettons mais nous saurons vous féliciter prochainement !

Le **SNETAA-FO** se fait fort de garder le contact avec ses adhérents à travers ces rencontres mais aussi par le biais de ses publications et de ses communiqués ; il encourage chacun(e) à porter ses revendications, ses valeurs pour **que perdure la Voie Professionnelle Initiale Publique et Laïque !**

**Réaction d'un collègue à un article de l'EP 443 de mars 2013 :  
« Grande victoire pour les fonctionnaires : la suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie ! Mais avant 2014 ? »**

« ...**Non et non, il n'y rien de victorieux dans la suppression de la journée de carence.**  
C'est de l'enfumage...

Ce qu'il faut obtenir **c'est une valorisation du boulot d'enseignant, et non pas une revalorisation de l'indice** qui serait applicable à tous les fonctionnaires (...)

Notre boulot est bien spécifique. Et il n'a rien à voir avec un fonctionnaire de bureau.

Donc assez de se gargariser (...) le gouvernement a lâché, pour être tranquille sur la véritable revalorisation du boulot de prof. Nous avons des salaires de misère, les enquêtes le disent. »

*Cher collègue,*

*Nous vous remercions d'avoir porté à notre connaissance vos remarques.*

*Il est toujours constructif d'échanger avec nos adhérents sur les positions prises par le **SNETAA-FO** car les débats ne font que nous enrichir mutuellement.*

*Le **SNETAA-FO** a effectivement considéré que la décision de supprimer la journée de carence était positive. Mais notre organisation a naturellement conscience que ce geste, si symbolique soit-il, doit en appeler une foule d'autres, notamment la revalorisation du point d'indice, la revalorisation des traitements ou des grilles indiciaires...*

*Vous avez par ailleurs raison de considérer que le métier d'enseignant lui-même doit être revalorisé et le **SNETAA-FO** se bat plus que toutes les autres organisations syndicales, loin s'en faut, pour que le métier plus spécifique de PLP soit sinon revalorisé du moins avant tout préservé. C'est en effet là un sujet d'inquiétude saillant depuis l'entrée en fonction de ce nouveau gouvernement : le statut des PLP est menacé d'abord par l'attribution aux régions de la carte des formations professionnelles, ensuite par les incessants appels du pied d'autres syndicats pour le statut unique, enfin par les velléités de fusion des trois lycées.*

*En conséquence, loin de se gargariser ou de s'endormir sur une satisfaction, le **SNETAA-FO** s'inquiète toujours pour l'avenir de l'enseignement professionnel public initial et reste plus que jamais combatif en se tenant à vos côtés car nos valeurs sont identiques, nos luttes sont partagées et nos indignations demeurent ! Nous devons plus que jamais poursuivre ensemble la défense du Lycée Professionnel public et de tous ses intervenants !*

*Et nous combattons pour une augmentation à hauteur de 30 % de nos salaires !*

*Bien syndicalement,  
Suivi adhérents **SNETAA-FO***





## BRÈVES

### Conseils de classe : combien ?

Aucun texte ne prévoit de participer à un nombre minimal de conseils. Si vous avez en charge beaucoup de sections, il est bon de prendre contact avec le chef d'établissement pour discuter des modalités de participation à ces réunions. Pensez en tout cas à au moins transmettre une note écrite contenant vos appréciations générales et particulières sur la classe.

### Grève : bon à savoir !

Débrayer pendant une fraction de son temps de travail journalier ou pendant toute la journée conduit l'Administration à traiter la situation de la même manière : elle applique une retenue d'1/30ème sur la rémunération !

### Autorisations d'absence : de droit ou facultatives ?

Les autorisations d'absence de droit sont accordées dans les seuls quatre cas suivants : si vous êtes un élu(e) local, si vous êtes désigné comme juré à une cour d'assise, pour des raisons syndicales ou pour des questions médicales précises (suivi de grossesse ou de surveillance médicale annuelle des agents). Toutes les autres absences (notamment pour les mariages ou décès) sont accordées à titre facultatif par le chef d'établissement.

### Autorisations d'absence (bis)

Si vous devez impérativement vous absenter un jour où vous avez cours, négociez avec votre chef d'établissement le rattrapage des heures perdues. Ne décidez jamais de vous octroyer de votre propre initiative ne serait-ce qu'une heure d'absence !

### Mutations

Il ne faut pas perdre de vue qu'un poste occupé par un TZR ou un contractuel n'est pas forcément un poste vacant : à ce titre, ce dernier n'a donc pas vocation à être mis au mouvement (exemple du BMP : Bloc de Moyens Provisoires).

### Mutations (bis)

L'Affectation à Titre Provisoire (ATP) fait perdre toute affectation à la fin de l'année scolaire passée dans l'Académie obtenue, ce qui nécessite de participer de nouveau au mouvement inter-académique l'année suivante.

### Mutations (ter)

Envisager une reconversion dans une autre discipline ou un autre corps d'enseignant ne permet pas d'obtenir plus rapidement une mutation inter-académique. En effet, ces reconversions sont accordées par les académies où des besoins existent dans la discipline ou le corps en question ; or, demander une mutation pendant la phase de reconversion (d'une durée de 2 ans) équivaldrait à attirer l'attention du rectorat sur votre intention de quitter l'Académie, ce qui risquerait de conduire à une décision vous privant du bénéfice de cette reconversion.

### Mutations (quater)

Sauf situation particulièrement grave, il n'est pas possible de refuser une affectation demandée dans le cadre du mouvement inter ou intra-académique.

## Carte scolaire pour la rentrée 2013 dans le second degré Situation contrastée selon les académies

La carte scolaire donne la répartition des postes de professeurs dans le second degré pour la rentrée scolaire en septembre 2013 selon les académies et les niveaux d'enseignement : 3764 postes sont ainsi créés dans le secondaire pour la prochaine année scolaire.

Le moins que l'on puisse dire, écrire pour être plus précis, c'est qu'elle n'est pas à la hauteur des attentes « de changements » souhaités par les enseignants : une rupture forte-franche avec la politique mise en place durant de nombreuses années de « casse » de l'Enseignement Public et Laïque. Et cela même si nous savons que la situation économique du pays est dégradée. Les fonctionnaires, « les français moyens », les « petits » sont-ils responsables de cette crise ?

### **La situation de la carte scolaire 2013 est contrastée :**

- 46 % des postes sont alloués aux collèges (essentiel des moyens des académies) avec certains bénéficiant de redéploiements venus des lycées ;
- 14 % des postes créés sont pour les Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR) ;
- 22 % des postes bénéficient aux Lycées d'Enseignement Général et Technologique (LEGT), plusieurs académies (dont Rouen, Reims, Nancy-Metz et Besançon) perdent des postes ;
- Les Lycées Professionnels (LP) obtiennent 13 % des moyens alloués, là aussi plusieurs académies perdent des postes (Rennes, Dijon, Besançon et Nancy-Metz) alors que d'autres (Nantes, Rouen et Amiens) affichent un solde nul.

Ces moyens supplémentaires octroyés au second degré pour la rentrée 2013 sont bien entendu un début positif mais ils ne permettront pas de faire oublier dix ans de démolition dans l'Education Nationale.

De plus sachant que les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) et les LP ont payé le plus lourd tribut lors de la « casse » de l'enseignement (suppressions massives de postes, non ouvertures de postes aux concours dans de nombreuses disciplines et ce depuis très longtemps) et que les derniers Ministres ont fait le choix politique de ne pas appliquer l'accord sur la rénovation de la Voie Professionnelle (Quid des CAP et des BTS en LP), nous ne pouvons donc pas y trouver notre compte.

13 % des postes c'est à peine un « frémissement » et cela reste insuffisant si le ministère souhaite à minima compenser les pertes des dernières années et largement insuffisant pour mettre en place une véritable Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque.

Alors avec le **SNETAA-FO** continuons de nous battre pour l'Enseignement Professionnel et pour nos jeunes !

## BAC PRO ET APRÈS ?

Le Baccalauréat professionnel contribue largement avec ses 188 000 lauréats en 2012 à atteindre l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau bac.

Pour la petite moitié des titulaires du Bac pro qui souhaitent poursuivre des études supérieures c'est le début de la galère. La poursuite d'étude la plus raisonnable se situe en STS ou IUT.

Les places dans ces structures sont trustées par les bacheliers généraux ne pouvant prétendre aux grandes écoles, mais voulant profiter d'un encadrement pédagogique et de débouchés professionnels encore attractifs.

Dépités, certains de ces jeunes Bac pro s'inscrivent à l'université dans des formations auxquelles ils ne sont pas préparés et qui les conduisent inmanquablement à l'échec.

Le SNETAA-FO avait obtenu du Ministère de l'Education Nationale (MEN) que les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) puissent enseigner dans les STS ainsi que la création de STS en LP. Les rectorats font preuve d'une inertie coupable pour assurer la survie des lycées technologiques.

Par ailleurs, si les régions accaparent la carte des formations, comme le prévoit le texte sur la refondation de l'école, nul doute que les régions friandes d'apprentissage vont favoriser la création de STS en apprentissage.

Le SNETAA-FO a, depuis janvier, initié de nombreuses actions (*grèves, audiences : recteurs, présidents de région, préfets de région, députés*) pour que le gouvernement abandonne ce projet de loi. Il faut continuer à lutter pour sauver la formation professionnelle initiale publique et laïque menacée par le projet de loi Peillon dont la méconnaissance de la Voie Professionnelle est flagrante (notre ministre semble ignorer qu'existent des cours d'enseignements généraux dans nos LP !!! C'est peu dire !).



# PHOCEA TRANSIT INTERNATIONAL

***Le Spécialiste de l'outre-mer***

*Déménagements Internationaux et Nationaux  
Toutes destinations / Import / Export / National  
Garde-Meubles*

Mme Lydie TARANTO  
Tél. 06 22 22 34 34  
Mail : [lydietaranto.phocea@orange.fr](mailto:lydietaranto.phocea@orange.fr)

***Des professionnels, spécialistes des déménagements  
de fonctionnaires, à votre service...***



Rue Payan d'Augery - Le Canet - 13014 MARSEILLE  
Tél. 04 91 11 45 30 - Fax : 04 91 48 68 61  
Mail : [phocea.transit@gmail.com](mailto:phocea.transit@gmail.com)

## LE CONSEIL SYNDICAL DANS LES ACADÉMIES (CSA)

Le Conseil Syndical Académique dont vous avez déjà entendu parler sans jamais avoir osé en savoir plus à son sujet, est une réunion qui a lieu au moins deux fois dans l'année scolaire.

Il se déroule sous la présidence du responsable académique du **SNETAA-FO** (le S3) ; sa particularité tient à la présence du Secrétaire Général en personne ou par délégation d'un Secrétaire National du syndicat, en plus du conseil académique (liste d'élus parmi les adhérents), des commissaires paritaires académiques (ceux qui vous défendent face au Rectorat dans les domaines des mutations, notation, promotion...), des représentants départementaux de l'académie (S2) y participent.

Le CSA est l'expression du syndicat national **SNETAA-FO** à l'échelon académique. Il a pour vocation de mettre en œuvre l'action générale de l'organisation définie par les instances statutaires nationales et de prendre en charge les revendications des adhérents au plus près de leur lieu de travail.

La journée qui lui est consacrée va représenter une opportunité de riches échanges entre un représentant national et représentants locaux du **SNETAA-FO** sur notamment : les dernières informations en provenance directe du ministère, les problèmes des PLP et des contractuels dans les établissements, la vie du syndicat en général. ...

Là des questions seront posées, résolues voire débattues, des problèmes très concrets sont exposés, cela conduisant à de nouveaux débats, de nouveaux com-

bats, à l'expression de nouvelles attentes auprès de l'administration, et à la proposition pourquoi pas de nouveaux mandats à défendre, à porter.

Le CSA élargi quant à lui invite en plus des personnes citées précédemment les représentants du **SNETAA-FO** dans les établissements scolaires (S1) à participer ou plus simplement à prendre connaissance des informations qui y seront diffusées, ceci afin qu'ils appréhendent au mieux le fonctionnement de leur syndicat et puissent y prendre une part active.

Le **SNETAA-FO**, c'est vous aussi, qui êtes adhérents ! Si vous apprenez par le site académique du **SNETAA-FO** ou par le biais de mails de vos représentants syndicaux (S1-S2-S3) que se tient un CSA dans votre académie : **n'hésitez surtout à les contacter !**

Il est toujours possible de vous accueillir et une convocation vous sera envoyée qui vous libérera de vos obligations de service dans le cadre légal de l'information syndicale à laquelle tout fonctionnaire peut prétendre. **Usez donc ce droit !**

Le **SNETAA-FO** s'enrichit des témoignages, remarques et conseils de ses adhérents ; le CSA est le moment privilégié pour les prendre en compte : contribuez donc à son développement !

L'union fait la force ! Donnez cette force au **SNETAA-FO** ! Le **SNETAA-FO**, le syndicat majoritaire des PLP !

Alors surtout n'hésitez pas, renseignez vous auprès de vos responsables syndicaux sur la tenue de votre CSA académique et participez-y !



Académie de Créteil



Académie de Bordeaux



## AUDIENCES DU SNETAA-FO, CONTINUONS LA MOBILISATION !

Depuis l'appel à la grève du 23 janvier 2013 toutes les sections du **SNETAA-FO** sont mobilisées : tous les responsables académiques (S3), départementaux (S2), d'établissements (S1) ainsi que tous les adhérents et sympathisants pour Défendre l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque, ses élèves et ses établissements.

Les responsables du **SNETAA-FO** ont fixé et ont eu des audiences avec les Recteurs-Rectrices.

Cette grève à l'appel du seul **SNETAA-FO** a été un succès incontestable car elle a été « un marqueur » inédit pour la défense de la Voie Professionnelle. Depuis d'autres manifestations, actions ont eu lieu.

Face au refus de notre ministre de prendre en compte nos revendications et vu que le temps est maintenant devenu un temps qui nous amène au débat parlementaire, le **SNETAA-FO** s'est attelé à rencontrer nos dirigeants, représentations et élus nationaux de la République : Député(e)s, Sénateurs, Sénatrices, Préfets, Présidents de Région, Maires... pour porter à leur connaissance nos revendications. Nombre de nos responsables de la République ont eu une écoute attentive, ont partagé nos positions, ont fait remonter nos points de vue auprès du Ministre, de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation (des exemples de réponses à la suite).

**Nous poursuivons sur la lancée de ces belles mobilisations.**

**Tous ensemble, nous avons engagé une action de DÉFENSE qui ne fait que commencer.**

**Nous devons continuer à être offensifs à tous les niveaux.**

**La mobilisation continue, elle est encore plus d'actualité.**

**Les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas !**

### POUR :

- défendre l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque, ses élèves et ses établissements ;
- défendre notre métier de PLP et notre statut de fonctionnaire d'Etat ;
- défendre les diplômes nationaux ;

### CONTRE :

- la régionalisation de l'Education nationale
- l'apprentissage prématuré
- la 2<sup>nd</sup>e de détermination

Ce n'est que le début du combat-de la lutte !  
Tous dans l'action sur nos mandats et notre orientation !

### Avec le SNETAA-FO continuons la MOBILISATION !

**Notre avenir en dépend !**

**Le SNETAA-FO ne laissera pas casser notre métier, notre statut, nos établissements, l'avenir de nos élèves !**

**Avec force, vigueur et conviction !**

### PÉTITION : LA LOGIQUE DES CHIFFRES

Chers collègues, nous vous livrons ce jour un problème de calcul tout simple que même les rétifs à la réflexion arithmétique sont en mesure de comprendre : sachant que les PLP sont au nombre décroissant d'environ 60 000, combien de signatures sont nécessaires pour rendre crédible aux yeux de l'autorité ministérielle une pétition portant sur une revendication essentielle pour l'avenir de la formation publique professionnelle initiale ?

**La réponse : un sacré nombre, assurément !**

Cet objectif, nous nous devons de l'atteindre voire de le dépasser au plus vite ! Ainsi, le **SNETAA-FO** sera en mesure de communiquer avec force la parole des acteurs de lycée professionnel au Ministre et contraindre celui-ci à un examen de conscience quant à ses projets mortifères.

Qui peut signer ? Mais TOUT LE MONDE : PLP, non-titulaires, CPE, personnels de direction, retraités, les membres de leurs familles, leurs connaissances, leurs amis...

Tous ceux qui veulent lutter avec le **SNETAA-FO** pour la défense de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque ! Tous ceux qui ont l'intime conviction que les lycées professionnels sont une nécessité, une chance, un avenir pour notre jeunesse, notre pays !

**Quel que soit votre statut, votre métier : signez la pétition du SNETAA-FO !**

**PÉTITION : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)**

**Le SNETAA-FO appelle tous les PLP, tous les Personnels de l'Enseignement à résister et à se mobiliser pour défendre leur outil de travail et leur statut de fonctionnaire d'Etat.**

Vous pouvez soutenir la Voie Professionnelle et participez avec le **SNETAA-FO** à la lutte en signant la pétition en ligne sur le site : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)  
Ou en nous renvoyant la pétition ci-joint au  
74 rue de la Fédération - 75739 Paris Cedex 15

## RENTREE ASH

### MENACES SUR LES SEGPA ET LES EREA QUI INTÈGENT DES SEGPA

Suite aux inquiétudes que le projet de réforme de l'article L.332-3 du code de l'éducation a fait naître dans les équipes des SEGPA, nous avons été reçus au ministère **Le jeudi 14 février 2013.**

Rappel du contexte :

- À l'heure actuelle, la circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 organise les enseignements professionnels et les stages en entreprise en classe de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> de SEGPA en se fondant explicitement sur l'article L.332-3 du code de l'éducation.
- Or, le « Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » prévoit de modifier cet article L.332-3 de telle sorte que ces enseignements et ces stages ne soient plus autorisés qu'« au cours de la dernière année de scolarité au collège ».

**La question dont nous étions porteurs était très simple :**

- « Le ministère peut-il nous assurer que les enseignements professionnels et les stages en entreprise continueront en classe de 4<sup>ème</sup> de SEGPA malgré cette réforme de l'article L. 332-3 ? »
- « En particulier, en cas d'accident grave d'un élève de 4<sup>ème</sup> au cours d'un stage en entreprise, si la responsabilité du chef d'établissement venait à être recherchée, sur la base de quels articles du code de l'éducation pourra-t-il désormais justifier son autorisation ? »

À défaut de réponses claires à ces questions, les SEGPA se retrouveraient confrontées à de très graves difficultés de fonctionnement, et à terme, à la disparition de la formation professionnelle déjà bien mise à mal par les circulaires de 2006 et 2009 sur les EGPA. Une délégation a été reçue à ce sujet à la DGESCO le 21 février le chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, le chef du bureau des collèges, et le chef du bureau des lycées professionnels et de l'apprentissage.

**La réponse de la DGESCO est la suivante :**

Elle comprend les inquiétudes liées à cette référence à l'art. 332-3 dans la circulaire de 2009, mais il convient de les dissiper : En effet, la modification de l'art. 332-3 ne privera nullement de base juridique les enseignements professionnels et les stages en entreprise en classe de 4<sup>ème</sup> de SEGPA :

- d'une part du fait de la nouvelle formulation de l'article 33 de la proposition de loi.
- d'autre part parce que l'art. 332-4 conserve le principe des enseignements adaptés, ce qui suffira à fonder en droit (malgré la suppression annoncée de son quatrième alinéa) les enseignements professionnels et les stages de 4<sup>ème</sup> de SEGPA.

Elle nous donne l'assurance formelle que ces enseignements et ces stages de 4<sup>ème</sup> continueront comme avant et que le ministère soutient et continuera à soutenir l'existence des SEGPA.

**Nous avons revendiqué que : les enseignements professionnels et les stages de 4<sup>ème</sup> de SEGPA demeurent explicitement autorisés par le code de**

**l'éducation, soit au moyen d'une reformulation moins ambiguë de l'art. L.332-3, soit au moyen d'une reformulation plus précise de l'art. L.332-4 accompagnée d'un changement de la référence de la circulaire de 2009.**

### EN CE QUI CONCERNE LE SNETAA ET LES PLP :

Nous avons bien écouté, et pris note, de la réponse qui nous pousse à croire que nos inquiétudes étaient fondées et qu'une prise en compte positive devrait permettre une réécriture pérenne des textes fondateurs concernant la formation professionnelle en quatrième et bien sûre en troisième de SEGPA et EREA. Nous y serons vigilants.

Nous avons, cependant, redit notre opposition ferme au principe des champs professionnels (non statutaires pour les PLP et de à avis peu constructifs pour les élèves).

Nous avons redit notre demande d'un effectif limité précisément à seize par section et à huit par atelier. Nous avons redemandé une **complète**, et géographiquement plus accessible, représentation des CAP en formation initiale de LP et le maintien du BEP en tant que certification intermédiaire de tous les bacs-professionnels. Nous avons redit notre attachement aux structures de l'ASH incluant une réelle formation professionnelle menant à une orientation positive et professionnalisante en LP.

**Jeudi 11 avril 2013**

**sortie de la circulaire de rentrée ministérielle**

**Ce qui est dit :**

chapitre II : Une année de transition pour le collège et le lycée

paragraphe II.1 : Rénover le collège unique, Offrir des réponses pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun

Les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques accorderont la plus grande attention au suivi des élèves en grande difficulté. Les dispositions du projet de loi en cours d'examen au parlement ne modifient en rien la situation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) **comme des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), dont les fondements juridiques, l'organisation et les missions sont maintenus.**

### MALGRÉ CELA : AUJOURD'HUI, QUE CONSTATONS NOUS ? QUE SUBISSONS-NOUS ?

Les effectifs des sections ne cessent de gonfler ; Le « ne devrait pas excéder 16 » de la circulaire de 2006 laisse libre cours à toutes les dérives. C'est ainsi que se généralisent désormais des classes de 18 ou 20 élèves, parfois même plus divisées en groupes déséquilibrés (montant parfois allégrement à 12 ou 13) en formation professionnelle (surtout en 3<sup>ème</sup>) à cause du choix de pré-orientation post-quatrième. Le quasi-automatique rajout d'élève en immersion plus ou moins longue (parfois à l'année) venant d'ULIS ou d'établissement spécialisé, sous conventionnement ou non. Le glissement progressif des lacunes scolaires

vers le handicap, et le défaut d'orientation qui mène des élèves à « l'abattoir » du collège classique et à la perte. L'effectif de personnel de vie scolaire souvent insuffisant au sein des collèges concernés.

Le complet oubli, sauf dans quelques rares établissements, de l'administration de donner les moyens (matériel) nécessaires à la mise en place des champs professionnels après purge systématique des moyens existants devenus brutalement dangereux. Le manque de formation, ou si peu, des collègues devenus comme par miracle des multi-spécialistes de métiers si différents.

La multiplication à outrance des emplois précaires (contractuels) qui vident doucement mais sûrement les structures de personnel stable et statutairement protégé. La suppression du N° identifiant des SEGPA qui les englobe dans le collège et la fusion des DHG des deux structures, la baisse généralisée des recettes de la taxe d'apprentissage. Le remaniement territorial des SEGPA et la mise en réseau (qui amène beaucoup de problèmes, tant d'organisation que de comportement),

Le ré-étiquetage des ateliers afin de proposer plus de champs professionnels sans vraiment tenir compte des problèmes induits de carte scolaire pour les collègues.

La non tenue ou le non paiement statutaire des deux heures de coordination-synthèses qui sont réglementaires. Le non respect des grilles horaires, elles aussi,

réglementaires. Le manque évident de suivi des collègues par l'inspection et le ralentissement de carrière donc de salaire qui en découle.

Une orientation en LP encore trop « étriquée » par le manque de CAP en formation initiale, en totale concurrence avec l'apprentissage qui ne convient pas à la plupart de nos élèves (manque de maturité, manque de savoirs être, confiance limitée des employeurs)

Le manque désolant de prise en compte des acquis des élèves par la non validation, hormis celle des compétences du socle commun.

Cette liste n'est sûrement pas exhaustive ! Chaque collègue pourrait y ajouter son expérience personnelle et locale.

**Elle montre que le SNETAA doit rester le premier syndicat des PLP dans l'ASH pour défendre ce secteur de l'Enseignement Professionnel.**

Le SNETAA-FO, par ses revendications et par ses actes réels au quotidien, défend les droits des collègues au travers de leur statut et de leur travail ; au profit de 100000 jeunes qui méritent que l'on fasse des dépenses pour leur avenir.

Il ne faut pas oublier les dommages collatéraux d'une politique d'économie sur une population qui requiert des soins particuliers. Certes ce ne sont pas les mêmes budgets !



## « CHEFS DE TRAVAUX »

1 - Le SNETAA-FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel, défend depuis son origine les collègues Chefs de travaux.

Ils sont représentés par des commissaires paritaires nationaux et académiques élus. Ils ont pour mission d'accompagner votre dossier, de le défendre en Groupes de Travail (national et académique) et peuvent permettre d'améliorer votre projet d'affectation.

Le SNETAA est adhérent à FO qui est la première organisation syndicale représentative dans la fonction publique d'Etat.

Dans sa fonction comme le précise la circulaire, le chef de travaux s'assure des obligations en matière d'hygiène et sécurité.

**Retrouvez la lettre chef de travaux N°2 sur le site du SNETAA national [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) sur le thème « le chef de travaux et la sécurité » et quelques informations sur le mouvement.**

2 - En fonction du type d'établissement et de son chef, il est constaté que nos missions sont loin d'être celles rap-  
pelées par la circulaire.

Heureusement, celle-ci prévoit que le chef de travaux peut s'appuyer sur les services administratifs de l'établissement ... !

La mise en place du nouveau budget avec la RCBC en 2013, implique plus que jamais la participation du chef de travaux. On ne saurait trop lui conseiller de rester vigilant sur la nouvelle appellation « Activités Pédagogiques » qui inclut plusieurs anciens chapitres. Il doit absolument s'assurer que le transfert des comptes a été fait dans la totalité pour un bon fonctionnement dans tous les secteurs professionnels pour l'année civile. Il est à noter que dans certaines académies, des journées d'informations sur la RCBC ont eu lieu à destination des chefs de travaux, n'hésitez pas à les réclamer auprès de votre IEN si nécessaire.

Comme le prévoit le BO n°46 du 15 décembre 2011 – circulaire n° 2011-215 du 1-12-2011 NOR MENH1130964C), le chef de travaux doit pouvoir dans le cadre de l'organisation des enseignements technologiques et professionnels répondre aux besoins matériels et financiers.

De ce fait, le Chef de Travaux doit être vigilant suite à la disparition du J1 et au regroupement des dépenses, il faut que le compte y soit.

Il doit veiller à ce que l'ensemble du J1 soit bien affecté au regroupement de la section de fonctionnement « les services généraux » Activités Pédagogiques (AP), Administration et logistique (ALO).

De plus, le Chef de Travaux doit veiller à l'utilisation en ressources de la TA (Taxe d'Apprentissage). En effet, si un établissement utilise la totalité de la TA pour financer les crédits pédagogiques, il n'y a plus de latitude quant à son utilisation pour un financement spécifique.

**Retrouvez l'ensemble de la lettre chef de travaux n°3 sur le site du SNETAA national [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) sur le thème « le chef de travaux et la RCBC »**

3 - Le chef de travaux doit être aidé dans sa réflexion pour défendre et mener à bien sa mission d'organisation des enseignements.

Il pourra prendre appui sur l'AP n° 501 : dossier sur le thème de la DHG où il trouvera les fiches suivantes : Comment construire la DHG, l'Accompagnement Personnalisé, comment construire la Dotation Horaire Globale et quelques exemples de calculs et répartition des différentes heures professeurs

Dans le cadre de la circulaire n°46 du 15 décembre 2011, le référentiel métier chef de travaux prévoit dans les missions et activités du chef de travaux l'organisation des enseignements technologiques et professionnels. « Le rôle d'organisateur du chef de travaux s'applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, notamment en matière :

- D'évaluation des moyens d'enseignement nécessaires
- du pilotage des projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations technologiques et professionnelles
- de proposition de répartition du service des enseignants des filières technologique et professionnelle
- collaboration à l'élaboration des emplois du temps ».

**Le chef de travaux doit connaître les différentes étapes de préparation de rentrée : prévisions DHG et TRM et les textes en vigueur. Retrouvez l'ensemble de la lettre n°4 LE CHEF DE TRAVAUX ET la DHG (Dotation Horaire Globale) sur le site [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)**

**Adhérez et faites-vous inscrire sur la liste de diffusion pour recevoir la lettre des chefs de travaux  
Le prochain thème « le CHEF DE TRAVAUX et les examens »**



## CONTRACTUELS, TROUVEZ L'ERREUR !!!

### - RÉUNION POUR LES CONTRACTUELS

Les réunions pour les contractuels programmées dans les différentes académies rencontrent un vif succès et se développent de plus en plus à la demande de nos collègues. A ce jour, de nombreuses académies ont organisé ces réunions. Le taux de fréquentation démontre la nécessité de les faire perdurer. Les prochaines auront lieu en avril à Nancy-Metz et à Toulouse, en mai à Raon-l'Étape, à Lille et à Nice... Elles ont permis de faire un point sur la situation des collègues contractuels et de monter des actions face aux rectorats (Créteil, Aix-en-Provence...). Des délégations ont été reçues. Lors de ces audiences, elles ont pu expliquer et faire entendre à nos responsables académiques dans quel désarroi sont plongés les collègues contractuels face à la précarité aussi bien financière que professionnelle due à des conditions de recrutement de plus en plus aléatoires et fantasmagoriques. Il faut que ces actions se développent de plus en plus dans toutes les académies.

### - EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ

Les serveurs sont à ce jour fermés (21 février 2013). Les dossiers RAEP devaient être renvoyés au plus tard pour le 8 mars 2013, le cachet de la poste faisant foi. Les académies sont complètement débordées. Les inscriptions au concours sont nationales ; par contre la gestion reste académique, ce qui a créé une montagne de quiproquos. Les DEC (Division des Examens et Concours académique) doivent aujourd'hui recenser tous les inscrits et envoyer individuellement des dossiers dans lesquels il faudra fournir toutes les pièces justificatives. Certaines académies ont déjà pris les devants (Grenoble, Paris etc.) Les collègues s'interrogent car ils doivent envoyer en plus un chèque d'un montant qui peut varier de 3 à 6 € (somme qui sert aux envois postaux).

### - POSTES OUVERTS

La déception est grande. Il y a 83 disciplines ouvertes pour l'examen professionnalisé réservé pour 1188 postes (PLP), sur 30 académies.

Le 1<sup>er</sup> mars 2013 est paru au Journal Officiel le nombre de postes par discipline et là, intense déception : les enseignants dans certaines matières s'attendaient, du fait qu'il n'y avait pas de postes ouverts au concours interne et que leur discipline n'avait depuis des années jamais eu de concours, à un plus grand nombre de postes ouverts sur l'examen professionnel.

C'est de nouveau beaucoup de bruit pour pas grand chose. Ce qui est donné de la main droite, est carrément repris de la main gauche.

Il est à craindre, vu le succès de ce concours tellement attendu par les collègues contractuels, qu'il y aura énormément de déçus. De plus, sur le nombre de postes, le compte n'y est pas.

Pour l'instant nous sommes dans un flou artistique car après le 8 mars, hormis le fait que le ministère a désigné les présidents de jury par discipline, personne n'est capable de préciser à quelle sauce les futurs lauréats seront mangés (organisation des épreuves, stagiaires sur poste ou pas, affectation après année de stage...). La sensation est qu'encore une fois, la charrue a été mise avant les bœufs. Les contractuels sont en droit de penser que la rentrée de septembre 2013 sera une copie conforme de la rentrée 2012.

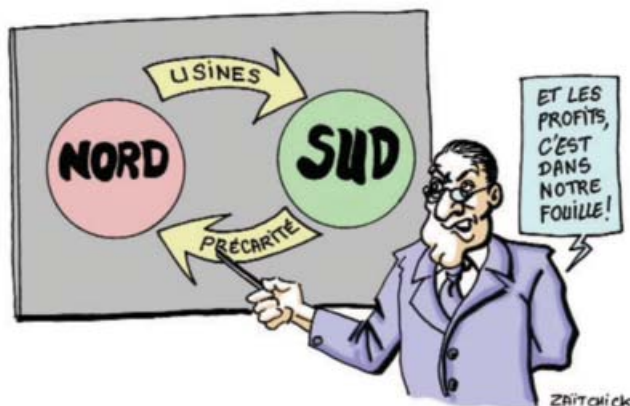
Les contractuels vont encore payer la facture d'une politique de recrutement à l'emporte-pièce.

### Contractuels UNISSONS-NOUS avec le SNETAA-FO !

C'est en étant nombreux que nous aurons encore plus de poids, de force pour faire avancer nos revendications légitimes.

**REJOIGNEZ le SNETAA-FO !**

## LA MONDIALISATION POUR LES NULS



## 2013 RETRAITES : ENCORE UNE RÉFORME

### L'angoisse

L'annonce d'une énième réforme des retraites est anxiogène et provoque l'effet inverse à celui souhaité. On veut retarder les départs et les collègues se précipitent pour partir avant que les conditions ne se détériorent encore (les mères de 3 enfants ont encore en travers de la gorge le non respect de leurs droits acquis et des engagements de l'Etat en 2010). La dernière réforme de 2010 introduisant un recul progressif de l'âge légal de départ en retraite a déjà été accéléré en 2012. Le décret du 2 juillet 2012 a permis à quelques uns de partir à 60 ans au titre des longues carrières. Sa mise en application n'est pas encore arrivée à son terme mais on va déjà dès l'an prochain modifier les règles.

### Paroles ! Paroles ! Paroles !

Et cependant la loi de 2010 affirmait la nécessité de pouvoir prévoir sa retraite afin d'organiser sa carrière et le dernier rapport du COR insiste sur les objectifs de lisibilité « qui sont nécessaires à la confiance des assurés dans le système de retraite ».

### Le calendrier

Pressenti pour un diagnostic par la conférence sociale de juillet 2012, le Conseil d'Orientation des retraites (COR) a présenté le 19 décembre 2012 un onzième rapport consacré à l'état des lieux de notre système de retraite et de ses perspectives financières puis le 22 janvier 2013 un douzième rapport décrivant les principales caractéristiques du système de retraite français et les objectifs qui lui sont assignés.

Un comité d'experts présidé par madame Yannick Moreau, conseillère d'Etat, livrera ses conclusions à l'été. Ensuite il y aura discussion et concertation avec les partenaires sociaux. La loi devrait être votée avant fin 2013 et appliquée dès 2014.

### Les objectifs

Personne ne peut dire aujourd'hui ce que contiendra cette réforme, les rapports du COR posent la question des moyens d'atteindre l'objectif de la pérennité financière du système sans obérer les autres objectifs définis par la loi : maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités, lisibilité, transparence, équité intergénérationnelle, solidarité intragénérationnelle, progression du taux d'emploi des plus de 55 ans, réduction des écarts de pension hommes-femmes.

### Les moyens

**La réforme systémique :** le remplacement de la retraite par répartition par un système par points ou par comptes notionnels a été envisagé mais ne semble plus à l'ordre du jour dans l'immédiat (même la CFDT ne semble plus le réclamer ; le système par points des caisses complémentaires montre la fragilité de ce système à long terme et l'impossibilité de prévoir son montant de pension).

**L'équilibre et la pérennité du système par répartition.**

Le COR voit trois leviers d'action : le taux de prélè-

vement (cotisations), âge effectif moyen de départ en retraite, taux de remplacement moyen (rapport pension/salaire).

Pour cela, le gouvernement pourrait :

- Augmenter le taux des cotisations (mais les salaires des fonctionnaires sont déjà bloqués depuis 2010 et le taux de leur cotisation pour s'aligner sur le taux du privé et financer le décret Hollande » aura déjà été augmenté de 37,6 % entre 2010 et 2020) ;
- Augmenter la CSG des retraités (mais la pension propre moyenne brute est de 1216 € Hommes : 1552 € - Femmes : 899 €) ;
- Reculer l'âge légal, comme le demande le Medef (à 63 ans mais l'écart entre l'âge moyen de cessation d'activité et l'âge moyen de liquidation de la retraite est significatif, c'est à dire qu'il est illusoire de reculer l'âge légal alors qu'un tiers des 55-59 ans et 80 % des 60-64 ans sont sans emploi. De plus, c'est une atteinte à la liberté de choix de chacun entre l'amélioration de sa pension et les préservations de sa santé. Il ne faut pas oublier que l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) n'est que de 62 à 63 ans : où est l'économie quand des personnels malades ne peuvent prendre leur retraite et qu'il faut en plus payer un remplaçant ?
- Augmenter la durée d'assurance dite du taux plein (DATP) (actuellement 166 tr, probablement 167 avant 2020 et jusqu'où aller ? un professeur à bac +5= 25 ans avec 42 ans de durée d'assurance a 67 ans).

**En revanche le COR propose des règles plus équitables pour le calcul du salaire de référence :**

- enlever les années les moins bonnes dans le salaire moyen des 25 meilleures années du privé ;
- ou prendre toute la carrière mais en compensation augmenter le taux de liquidation,
- revenir à la moyenne par rapport aux trimestres et non aux années ;
- appliquer la surcote à tous les trimestres au delà de la DATP même acquis avant l'âge légal ;
- ouvrir le droit à pension en fonction de la somme de l'âge et de la durée de cotisation
- améliorer la prise en compte des accidents de carrière, des droits familiaux, des pensions de reversion ;
- **revoir le problème des polypensionnés** (et particulièrement celui des polypensionnés privé-public qui sont les plus désavantagés) ;
- **s'attaquer à l'écart des pensions entre les femmes et les hommes ;**
- mieux prendre en compte les conséquences de la pénibilité au travail et des situations diverses de handicap, invalidité, inaptitude, incapacité.

**Qu'en pense le SNETAA-FO ?**

Bien sûr il est favorable à la réalisation des objectifs annoncés. Mais il craint que la priorité donnée au retour à l'équilibre des caisses de retraite ne mette à mal les autres objectifs et en particulier le maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités.

Chaque réforme prétend rétablir l'équilibre financier en quelques années. Et chaque fois, elle échoue mais les conditions des retraités se sont dégradées.

Le **SNETAA-FO** dénonce l'entêtement qui nie l'évidence à savoir que les causes réelles du déséquilibre recettes - dépenses sont l'évolution de la société vers une diminution de la part de richesse nationale liée aux revenus des salaires (diminution du nombre d'emplois et donc de cotisations) par rapport au total de cette richesse nationale, la crise économique que l'on espère limitée dans le temps amplifiant ce déséquilibre (chômage).

Le taux de remplacement moyen (pension / salaire) qui était de 74,3% en 2012 est envisagé à 66 % à l'horizon 2020.

Les reculs de l'âge légal ou allongement de durée ne suffiront jamais à assurer l'équilibre fût-ce au prix d'un âge légal à 70 ans et de 50 ans de DATP. **L'équilibre ne pourra être atteint que si tous les revenus participent au financement des retraites y compris les revenus des capitaux.**

Le **SNETAA-FO** appelle dans un premier temps l'arrêt des dégradations des données de calcul des retraites, et à terme un retour aux âges et durée d'assurance initiales. Il réclame aussi la suppression

de la décote, double peine qui ne sert qu'à diminuer dramatiquement le montant des pensions et touche particulièrement les plus faibles. Il faut revenir sur toutes les suppressions de la réforme 2010 (choix du départ pour les parents de 3 enfants et plus, validation des années de non titulaire, bonification d'industrie, CPA...).

Le **SNETAA-FO** rappelle enfin qu'il est opposé à la stigmatisation des fonctionnaires, que le taux de 75% est justifié par le fait qu'ils n'ont pas de retraite complémentaire, que le calcul des durées de travail est totalement différent (durée réelle proratisée contre 1 tr = 200 h de smic), que le traitement d'un fonctionnaire est à diplôme égal inférieur de 20 % à l'équivalent dans le privé, et que cela justifie amplement la base de salaire de la fin de carrière.

***Il faut cesser les guerres entre privé et public à la suite desquelles tous sont perdants***

**TOUS ENSEMBLE, AVEC LE SNETAA-FO Actifs et retraités, apprêtez vous à défendre vos pensions dans les prochains mois contre toute nouvelle dégradation !**

## LOI DE PROGRAMMATION ET D'ORIENTATION : LE SNETAA-FO DIT NON A L'ARTICLE 18\*

### Une occasion volontairement ratée :

Ces dernières années ont vu les effectifs de la voie professionnelle marquer le pas tandis que les orientations vers la seconde générale et technologique voient leur taux augmenter de 4,5 % de 2007 à 2012. Cette période s'est accompagnée et s'accompagne encore du refus de donner aux structures de l'enseignement professionnel les moyens que la loi lui octroie dans les textes. L'avenir s'assombrit avec la volonté ministérielle de créer des secondes de détermination, ce qui supprimera toute professionnalisation dès la seconde et sonnera la fin de ce qui fait la spécificité de la voie professionnelle dans le système éducatif.

Au moment où la voie professionnelle avait toutes les chances d'occuper une vraie place dans le système éducatif, elle est devenue un enjeu important pour les régions qui, étant responsables des structures, souhaitent avoir la main mise sur les filières et les sections.

### Vote au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) et au CTM (Comité Technique Ministériel) décembre 2012 :

cet article 18 ne figurait pas lors de la première rédaction dans le projet de loi sur l'école, mais dans le projet de loi sur l'acte III de la décentralisation, dont l'examen à l'Assemblée était prévu à une session ultérieure. Le ministère s'étant assuré du « passage » du texte en CSE et en CTM grâce aux votes favorables et à l'assurance de l'abstention de certaines organisa-

tions syndicales -la FNEC FP FO ayant voté contre- l'amendement a été rajouté à la dernière minute dans le projet de loi sur la refondation.

### Le cadeau aux régions :

Les régions vont donc déterminer, après consultation des branches professionnelles, la liste par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de section. Cela signifie que le maintien ou non des sections sera soumis à des élus et à des entreprises. **C'est la fin de la neutralité du service public d'éducation et de la formation qualifiante et diplômante de nos élèves, la fin d'une offre diversifiée, la fin d'une offre de formation pour tous dans la filière de son choix !**

### Le SNETAA-FO dit NON !

Même si la cour des comptes recommande de donner aux familles le droit de décision finale sur l'affectation dans un établissement public. Connaissant la faible mobilité de nos élèves, c'est un vœu pieu qu'émet là la Cour des comptes. Il est remarquable qu'elle propose aussi de reporter l'orientation à la fin de la seconde.

### Qu'en est-il des diplômes ?

Sachant que chaque branche professionnelle dispose d'un arsenal, important pour certaines, de Certificats de qualification professionnelle qu'elles créent elles-mêmes pour spécialiser certaines tâches dans leur propre branche, la tentation risque d'être grande de ne plus considérer les diplômes délivrés par l'Etat - qui garantissent un niveau d'études et permettent

une reconnaissance dans les conventions collectives-comme étant nécessaires à l'embauche. Conjugué au matraquage publicitaire orchestré pour le développement de l'apprentissage, l'amoindrissement de la prise en compte des diplômes professionnels ne peut alors qu'aller de pair avec la disparition de la formation professionnelle initiale publique et laïque, donc la fermeture des lycées professionnels et la fin du corps des Professeurs de Lycée Professionnel fonctionnaires d'état.

#### **Les oubliés de la refondation :**

Que vont devenir les élèves en difficulté scolaire, SEGPA, EREA et les structures qui les accueillent ? Force est de constater que les élèves en difficulté sont bien les oubliés de la refondation.

**Le SNETAA-FO l'affirme !**

**L'Ecole de la République doit accueillir TOUS les élèves et son devoir est d'offrir à TOUS une instruction et une formation qui permettent une insertion professionnelle et sociale.**

#### **Les entreprises à tous les échelons :**

Le Pacte pour la croissance présenté par le premier ministre le 6 novembre, dans sa décision n° 22 prévoit de « systématiser » la présence des entreprises dans les instances des lycées professionnels et technologiques. La raison évoquée est le fait que l'école méconnaît l'entreprise. Ce qui est faux. La voie professionnelle ne méconnaît pas l'entreprise. Et il n'est pas question pour le **SNETAA-FO** de nier la part qu'elles prennent dans la formation de nos élèves lors de leurs stages et le partenariat que la voie professionnelle entretient avec elles notamment dans le cadre des Commissions professionnelles consultatives.

**Néanmoins, et le SNETAA-FO le répète, l'Ecole doit garder toute son indépendance par rapport à des enjeux économiques et de pouvoir locaux.**

En quoi la présence accrue des entreprises (branches

professionnelles, cf article 18) dans la décision des cartes des formations, dans les Conseils d'Administration pourraient-ils être un facteur de croissance économique et faire diminuer les sorties sans qualification ? Selon le **SNETAA-FO**, il apparaît que ce pourrait être l'inverse : **une voie professionnelle ainsi que des personnels, ballotés au gré des élections, au gré des choix politiques des régions, soumis aux autorités locales élues et au patronat. Il serait temps aussi que l'on cesse d'accuser l'école de tous les maux, notamment de l'augmentation du chômage.**

Pour le **SNETAA-FO**, le transfert aux régions des compétences de l'ensemble des formations professionnelles est le signe d'un désengagement total de l'Etat et de sa mission de service public d'éducation. Avec la généralisation de la seconde de détermination, il sera ensuite facile de rapprocher les trois voies, ainsi que le souhaite le ministre, tout au moins avec ce qu'il restera de la voie professionnelle rendue moribonde.

La formation professionnelle, pôle emploi, l'orientation, le développement de l'apprentissage, la gestion financière des EPLE, l'aide financière aux entreprises par l'intermédiaire des fonds d'investissement... Bientôt les personnels ? La tentative de transfert des Copsy d'il y a 10 ans ayant échoué, la revoilà sur le devant de la scène. S'il est affirmé que pour l'instant, les Copsy resteront personnels de l'état, il n'en reste pas moins qu'ils seront placés sous l'autorité des régions. A quand le transfert des PLP ?

Les professeurs de lycée professionnel le savent. Le **SNETAA-FO** seul défend l'enseignement professionnel, ses personnels, et une formation digne de ce nom pour les élèves dans l'Ecole de la République.

**Avec le SNETAA-FO, dites NON à l'article 18 du projet de loi sur l'école !**

#### **\*Que dit l'article 18 ?**

...

« Art. L. 214-13-1. - **Chaque année, et après concertation avec les branches professionnelles, la région recense par ordre de priorité les ouvertures et les fermetures qu'elle estime nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré, les établissements relevant des articles L. 811-1 et L. 813-1 du code rural et de la pêche maritime et les établissements relevant du ministère chargé des sports. Les autorités académiques établissent également un état des besoins de formation professionnelle initiale.**

« Dans le cadre de la convention annuelle prévue au IV de l'article L. 214-13, signée par les autorités académiques et la région, celles-ci procèdent au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles.

« Chaque année, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales conformément aux choix retenus par la convention mentionnée au deuxième alinéa du présent article et aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises.

« Cette carte est mise en œuvre par la région et par l'Etat dans l'exercice de leurs compétences respectives, notamment celles qui résultent de l'article L. 211-2 du présent code ou, pour la collectivité territoriale de Corse, de l'article L. 4424-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 814-2 du code rural et de la pêche maritime. Elle est communiquée aux organismes et services participant au service public de l'orientation ».



Paris, le 3 avril 2013



## Adresse au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

La loi du Ministre Peillon met en péril l'enseignement professionnel initial public et laïque, ses élèves et ses établissements.

Après les grèves du 23 janvier, du 12 février et du 28 mars 2013, nous vous demandons de tenir la promesse que vous aviez faite au SNETAA-FO ([www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)).

### **Le choix du Ministre est fait :**

**rompre ses engagements pour une rénovation de l'enseignement professionnel,  
casser le corps des professeurs de lycées professionnels, fonctionnaires d'Etat,  
supprimer des lycées professionnels, SEGPA et EREA tout entier,  
faire passer la formation sous le joug du MEDEF  
et des régions par l'apprentissage au rabais.**

**Monsieur le Président, nous attendons votre réponse !**

Avec le   
**la loi Peillon c'est NON !**

**Syndicat Snetaa-FO  
74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15**

**[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)**

**Tél. 01 53 58 00 30**

**Fax 01 47 83 26 69**

**[snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)**



le premier syndicat de l'enseignement professionnel